



## Conseil d'administration de France Galop

Deauville, le lundi 24 août 2020 - Le Conseil d'administration de France Galop s'est réuni à Deauville ce lundi 24 août. Cette séance a été consacrée à un examen détaillé de l'activité des paris hippiques depuis la reprise des courses en France le 11 mai et des prévisions budgétaires du PMU et de France Galop réactualisées dans le courant de l'été.

Au 16 août, les enjeux affichent un retard de quasiment 1 milliard d'euros par rapport à 2019 (soit - 22%). Ce retard significatif se traduit par un recul du Produit Brut des Jeux de 335 millions d'euros et s'explique par la période d'arrêt des courses durant le confinement.

Sur la période courant du 11 mai (date du redémarrage des courses) jusqu'au 16 août, les enjeux hippiques affichent une baisse de -3.4% par rapport à l'an dernier. Après cinq premières semaines en net recul par rapport à 2019, les enjeux ont, depuis le 1<sup>er</sup> juin, dépassé chaque semaine le niveau de 2019 et se sont avérés supérieurs aux prévisions établies par le PMU en avril.

La tendance observée depuis plusieurs semaines a amené le PMU à rehausser ses prévisions de résultat net 2020 à 640 millions. C'est 120 millions de moins que le budget initial mais 182 millions de mieux que l'estimé d'avril.

Combinée aux importants efforts de réduction de charges de France Galop, la progression du résultat du PMU se traduirait par une amélioration sensible du résultat de la société-mère à 8 millions d'euros.

Conscients de l'ampleur des efforts demandés aux propriétaires, entraîneurs, éleveurs et hippodromes régionaux et de la gravité de la situation économique de nombreux acteurs du galop, les administrateurs ont étudié la possibilité de revaloriser les encouragements distribués sur l'année 2020 et les conditions de rémunération des sociétés de courses régionales.

A ce jour, France Galop estime que les encouragements distribués en 2020 s'établiront finalement à 187 millions d'euros, soit une baisse de -27% par rapport à 2019. Cette enveloppe est néanmoins supérieure de 6 millions d'euros à celle arrêtée par France Galop peu avant la reprise des courses au mois de mai. Cette augmentation provient essentiellement d'une reprogrammation plus importante de courses non courues pendant le confinement, du rajout de réunions PMH par rapport à l'estimation initiale et de primes propriétaires supérieures aux prévisions établies en avril.

Le Conseil d'administration a unanimement décidé de procéder à une revalorisation des allocations servies depuis le 11 mai 2020. Cette revalorisation sera décidée et interviendra à la fin du mois de décembre si les conditions suivantes sont remplies : d'une part, le PMU devra présenter un budget 2021 permettant à France Galop de distribuer en 2021 le niveau d'encouragements de 2019 (256 millions) tout en étant à l'équilibre. D'autre part, France Galop devra atteindre en 2020 un résultat net excédentaire ; ceci dépendra essentiellement de la confirmation par le PMU de ses prévisions de résultat net autour de 640 millions.

Le choix d'opter pour une revalorisation en fin d'année avec un effet rétroactif est motivé par le caractère extrêmement volatile de l'activité des paris hippiques dans le contexte sanitaire qu'on connaît. Les prévisions de chiffre d'affaires demeurent en effet très fragiles tant que le virus circule activement ce qui conduit les administrateurs à la prudence. En effet, la moindre perturbation de notre activité peut très rapidement se traduire par une perte de plusieurs millions.

Dès lors que les conditions évoquées ci-dessus seraient remplies, toutes les allocations déjà versées depuis le 11 mai seraient revalorisées d'un même taux (ne seront prises en compte que les courses ayant fait l'objet d'une baisse d'allocations par rapport à l'an dernier). Les administrateurs ont retenu le principe de redistribuer en allocations et primes l'intégralité du résultat net de la société-mère. Ce montant viendrait donc s'ajouter aux 6 millions d'euros déjà réinjectés dans le programme depuis la reprise.

La revalorisation des allocations distribuées en 2020 et le retour des encouragements au niveau de 2019 dès l'année 2021 (dans le respect des équilibres d'enveloppes entre catégories de courses qui prévalaient en 2019) constitueraient ainsi la base d'un plan de relance post-COVID 19 pour la filière des courses de galop.

S'agissant des sociétés de courses régionales dont certaines se trouvent aujourd'hui en sérieuse difficulté, le Conseil d'administration de France Galop a réitéré sa volonté d'accompagner de façon personnalisée chaque société en fonction de sa situation particulière. Cette démarche sera menée sous l'égide de la Fédération Nationale des Courses Hippiques dont le prochain Conseil d'administration se tient le 15 octobre.

**Contact Presse France Galop :**

Hélène Dupuy – [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com) – Tel : 01 49 10 22 10